



## CONFERENCE DE PRESSE

Christine Defraigne, chef de groupe,  
et  
le groupe MR au Conseil communal de Liège

Sébastien Bovy, Fabrice Drèze, Gilles Foret, Elisabeth Fraipont,  
Pierre Gilissen, Louis Maraite, Raphaël Miklatzki, Audrey Neuprez,  
Diana Nikolic, Michel Peters.

*Mendicité, sport et enseignement*

***Les dossiers oubliés de la majorité !***

**Mercredi 03 septembre 2014**

**Maison de la Presse de Liège**

# 1. La mendicité

---

## 1. Introduction

La mendicité fait partie intégrante du **quotidien des Liégeois**. Ceux-ci s'en plaignent. Au-delà du fait d'importuner les liégeois, la mendicité est souvent liée à un sentiment d'insalubrité et d'insécurité. Les commerçants liégeois se sentent impuissants face à ce phénomène en augmentation.

Bien que très sensibles aux conditions de vie des mendiants, il nous semble nécessaire de réagir, *-une énième fois-*, face au **manque de rigueur, à la négligence** sciemment coupable du **Bourgmestre** devant l'applicabilité partielle du règlement communal.

Au-delà de notre souhait de sentir le **centre ville plus sécurisé**, nous aspirons à trouver des solutions, dans le long terme, pour permettre à ces personnes précarisées de se **réinsérer et de lutter contre leurs problèmes**, notamment de toxicomanie et d'ivresse publique.

Comment s'enorgueillir d'avoir une des meilleures sécurités sociales au monde, alors qu'à de nombreux coins de rues, des personnes vivent dans des conditions en deçà de la dignité humaine ?

**Tolérée, la mendicité à Liège est réglementée** et organisée selon un système de rotation par zones et par jour. La police est chargée d'interpeller les mendiants lorsqu'ils récidivent dans le non respect de cette rotation, pour la troisième fois, afin de procéder à une arrestation administrative et à une privation de liberté d'un maximum de 12h00.

Nous avons constaté des **comportements pressants, harcelants, voire agressifs**, dans le chef de ces personnes qui accostent les passants. Bon nombre de commerçants se sont déjà plaints que ce type d'agissements fait **fuir la clientèle**.

## 2. Nos interrogations

- a) La Ville de Liège a-t-elle réellement la volonté de **faire respecter le règlement** ? Depuis sa mise en œuvre en 2001, le règlement n'a jamais été appliqué dans son intégralité.
- b) Pourquoi ne pouvons-nous pas offrir, aux Liégeois et aux touristes, **un espace public de qualité, sain et agréable** ? Liège, ville touristique de surcroît, ne procure pas un sentiment de sécurité. La présence de mendiants et de toxicomanes ne rend pas la ville de Liège attractive.
- c) Quelles sont **les solutions apportées** par la Ville de Liège afin de contraindre les **multirécidivistes** en matière de mendicité à respecter le règlement communal ? A notre connaissance, il semblerait qu'un noyau dur et multirécidiviste fasse fi de ce règlement, pourtant nécessaire si l'on veut respecter « le vivre ensemble ».

## 3. Nos souhaits

- a) Voir se faire appliquer **entièrement le règlement communal** du 25 juin 2001 tout en menant des actions ciblées tendant à une réinsertion sociale mieux pensée.
- b) Interdire la mendicité sur la voie publique **à tout endroit pouvant gêner la circulation ou la rendre dangereuse**. Déjà en 2010<sup>1</sup>, Christine Defraigne avait déposé au Sénat une proposition de loi en ce sens<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> **Proposition de loi**, déposée le 23 septembre 2010, modifiant l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, en vue d'interdire la mendicité sur la voie publique à tout endroit pouvant gêner la circulation ou la rendre dangereuse

<sup>2</sup> **Article 2 de la proposition de loi** : L'article 42 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, modifié en dernier lieu par l'arrêté royal du 13 février 2007, est complété par un point 42.5 rédigé comme suit : « 42.5. Il est interdit de pratiquer la mendicité sur la voie publique à tout endroit pouvant gêner la circulation ou la rendre dangereuse, notamment aux carrefours et aux alentours des signaux lumineux de circulation. »

- c) **Respecter la répartition en zones** selon le calendrier tel qu'édicté dans le règlement communal :

*lundi : Centre et Longdoz de 08h00 à 17h00.*

*mardi : Avroy et Ouest ( Ste. Marguerite et Glain ) 08h00 à 17h00.*

*mercredi : Bressoux - Droixhe et Outremeuse 08h00 à 17h00.*

*jeudi : Guillemins - Sclessin, Chênée et Grivegnée 08h00 à 17h00.*

*vendredi : St. Léonard et Ste. Walburge – Rocourt 08h00 à 17h00.*

*samedi : Jupille - Wandre et Angleur 07h00-12h00.*

*Dimanche : interdiction de mendicité*

- d) **Faciliter l'intervention policière, préventive et répressive** lorsque la personne est sous l'effet d'alcool, de stupéfiants, en possession de stupéfiants, en train de dealer, harceler les passants ou tout simplement, en troublant l'ordre public. Nous souhaitons que l'on assure une **meilleure formation des policiers** prestant en civil (afin de privilégier une approche préventive et non répressive)<sup>3</sup>. Les infractions administratives restent soumises à l'appréciation des policiers. Leur degré de tolérance et d'acceptation varie en fonction de leur jugement.

Une **présence accrue de policiers** en civil permettrait de couvrir plus d'espace public, dans un but préventif également. Une simplification administrative policière permettrait aux policiers en civil de rester plus longtemps sur le terrain.

- e) **Optimaliser, structurer et renforcer les rencontres** entre les associations de commerçants, les présidents de comité de quartier, les stewards de rue, les gardes sécurité des grandes enseignes et les commissaires de police afin de permettre un **échange d'informations structurées** qui permettraient, in fine :

---

<sup>3</sup> Déjà en 2011, les conseillers Fabrice Drèze et Elisabeth Fraipont avait déposé **une interpellation** au conseil communal du lundi 30 mai 2011 afin de demander une formation des policiers.

i. De dégager une cartographie des zones et heures dites de « concentration » des mendiants, afin de faciliter le travail de terrain des policiers et des agents de prévention. La mendicité n'est pas la même partout à Liège.

ii. De répertorier les différents constats relevés en deux catégories :

- Les faits ponctuels, sur lesquels il est possible de réagir directement.
- Les problèmes qui nécessitent une réflexion plus longue et des solutions plus spécifiques<sup>4</sup>.

Des rencontres structurées devraient permettre d'avoir une vision à court et long terme, sans souffrir, comme c'est le cas actuellement, d'un manque de continuité lors de ces réunions<sup>5</sup>.

f) Faire intervenir les services sociaux compétents afin de s'assurer que ces « récidivistes » ne soient pas les **maillons faibles d'un réseau de traite et de trafic d'être humains**, - phénomène criminel en pleine mutation et qui ne cesse de croître.<sup>6</sup>

g) Nous avons fait des propositions d'amélioration législative afin que l'on **étende les sanctions administratives communales au harcèlement et aux infractions commises sous l'emprise de l'alcool perturbant l'ordre public**<sup>7</sup>.

Lors de la commission générale du conseil communal du 13 juillet 2013, il a été rapporté qu'il était nécessaire d'avoir une **prise en charge adaptée** pour les mendiants. Le sentiment d'insécurité, surtout en ville, est souvent alimenté par toute une série de comportements dans le chef de personnes en état d'ivresse, ou mendiant, errant en bande, ou harcelant les passants.

---

<sup>4</sup> Le phénomène de mendicité à Liège est fortement lié à la toxicomanie : 80% des mendiants sont des consommateurs. La cause principale de leur agressivité envers les chalands est avant tout la recherche imminente d'argent afin de se procurer « une dose ».

<sup>5</sup> Il n'est pas rare que ce type de rencontres reparte presque à « 0 » au son des périodes électorales.

<sup>6</sup> Le 10 février 2012, Christine Defraigne déposait une proposition de loi au Sénat<sup>6</sup> visant à combattre efficacement la traite et le trafic des êtres humains en accordant une attention particulière aux respects des droits de l'homme et aux droits de l'enfant. Cette proposition vise notamment le fait d'utiliser des enfants pour susciter la pitié en public. **Proposition de loi** modifiant les articles 433ter et suivants du Code pénal relatif à l'exploitation de la mendicité.

<sup>7</sup> **Proposition de loi** de Christine Defraigne, du 23 avril 2014 modifiant la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, en vue de l'étendre au harcèlement et aux infractions commises sous l'emprise de l'alcool perturbant l'ordre public.

Une amende administrative pour sanctionner les comportements déviants serait inutile et contreproductive. De plus, la plupart des mendiants est insolvable.

Dès lors, nous demandons que soit créée une **nouvelle mesure alternative à l'amende administrative** afin d'aboutir à un maximum d'efficacité et de résultats à l'encontre des personnes qui occasionnent des troubles sur la voie publique, notamment à cause d'une consommation excessive d'alcool et/ou en harcelant les passants en rue pour susciter la commisération publique.

Cette nouvelle mesure permettrait au conseil communal de prévoir **la suspension de l'amende administrative** si la personne, qui présente une assuétude à l'alcool ou harcèle les passants causant ainsi un trouble à l'ordre public, apporte **la preuve** qu'elle s'est engagée dans un **suivi psycho-médico-social** pour s'en sortir et que les conditions suivantes sont remplies :

- i. Le conseil communal doit avoir prévu cette possibilité dans son règlement, ainsi que la procédure et les modalités y afférentes.
- ii. L'accord du contrevenant a été obtenu pour s'engager dans un tel suivi.
- iii. L'assuétude à l'alcool ou le harcèlement des passants en rue en vue de susciter la commisération publique, qui est à l'origine du comportement ayant causé un trouble public et pour lequel un suivi psychologique, social et/ou médical est proposé, doit être clairement établi.

Cet engagement volontaire, qui n'est nullement une obligation, de suivre un traitement psycho-médico-social sera établi au cas par cas, en fonction des parcours, de la situation économique, et de l'état de santé du concerné.

En général, ces personnes ne sont pas spontanément demandeurs d'une prise en charge sociale ou médicale, mais elles seraient invitées à le faire pour éviter une amende. C'est un acte qu'elles feraient d'abord pour elles-mêmes, mais aussi au nom du respect de l'ordre public.

Une autre mesure alternative à l'amende administrative serait d'offrir la possibilité de réaliser quelques heures de **travaux d'intérêt général**, tels que le ramassage de

déchets ou l'entretien des espaces verts. Mais chacun sait que l'encadrement nécessaire pour ces travaux d'intérêt général serait très important vu la difficulté de socialisation de ces personnes.

Nous souhaitons en outre que le suivi psychologique, cité ci-dessus, soit abordé de manière globale, **en renforçant les concertations entre les acteurs de terrains concernés, qu'ils soient sociaux, civils ou médicaux.** Il faut veiller à ce que les interactions avec le CPAS et la police de Liège soient renforcées afin d'aider les personnes se livrant à la mendicité à se sortir de leur détresse sociale et à être informées et guidées dans la recherche de fondamentaux, tels que le logement, l'hygiène, la réinsertion et la santé<sup>8</sup>.

Nous ne doutons pas du soutien des parlementaires fédéraux qui siègent au conseil communal.

#### 4. En conclusion

Nous demandons à la Ville de Liège de faire **appliquer le règlement communal** dans son entièreté afin qu'une action plus coercitive soit réalisée. Bien que la prévention reste notre souhait, nous ne pouvons tolérer la persistance et l'accroissement du phénomène de la mendicité à Liège.

Nous souhaitons que **le suivi psycho-médico-social, établi comme un nouveau type de sanction administrative**, puisse rétablir la tranquillité publique, et surtout qu'il permette à

---

<sup>8</sup> En ce sens, Christine Defraigne avait déposé, le 23 septembre 2010, une proposition de loi en vue, d'une part, d'instaurer l'arrestation administrative des toxicomanes en certaines circonstances et, d'autre part, de mettre en place une synergie entre les fonctionnaires de police et les CPAS dans le but d'endiguer la mendicité et le vagabondage sur la voie publique en assurant une meilleure accessibilité à l'aide sociale. **Proposition de loi déposée le 10 février 2012, modifiant les articles 433ter et suivants du Code pénal relatif à l'exploitation de la mendicité.**

Une proposition de décret relatif aux centres publics d'aide sociale a également été déposée, afin que les mendiants, vagabonds et toxicomanes qui tomberaient sous le coup d'une arrestation administrative et seraient conduites par les services de police à un CPAS, puissent bénéficier de l'aide urgente accordée par le président du CPAS. **Proposition de décret** modifiant la loi du 08 juillet 1976 organisant des centres publics d'aide sociale en vue d'assurer une meilleure accessibilité à l'aide sociale en faveur des mendiants, des vagabonds et des toxicomanes. – Article unique.

ces personnes de se prendre en main, de se soigner et d'aborder l'avenir dans de meilleures conditions.

Cette prise en charge individuelle profiterait à tout le monde et **comblerait le vide laissé par les mesures judiciaires ou administratives actuelles inefficaces** pour résoudre ce type de situations.

Enfin, nous souhaitons une **meilleure formation des policiers** prestant en civil, ainsi qu'une présence renforcée dans les endroits stratégiques.



# 2. Le sport

---

## 1. Le sport pour tous ? Le sport pour personne !

Le parent pauvre de la politique communale, c'est assurément le sport. L'électroencéphalogramme est plat et ce n'est pas faute d'un volontariste massage cardiaque de l'échevin ff –nouvelle appellation inventée à Liège- Michel Faway.

**Pour le sport, c'est simple, il ne se passe rien.** Parce que, dans les services proches du bourgmestre, le sport n'est considéré que comme un moyen d'occuper les jeunes des populations sensibles des quartiers de Droixhe et de Saint-Léonard. Pour le MR, cette **« ghettoisation » du sport** va à l'encontre de la réelle possibilité d'intégration par le sport.

Dans la déclaration de politique communale du 25 février 2013, en page 16, nous pouvions lire :

*« En ce qui concerne la politique sportive, le Collège fera du « sport pour tous » sa priorité. Nos services seront présents dans les quartiers, pour développer des séances d'initiation, afin de donner envie aux gens de pratiquer un sport.*

*Nous travaillerons également sur la qualité des infrastructures sportives, et sur leur disponibilité : nous continuerons à développer des infrastructures polyvalentes dans les quartiers, et nous mobiliserons les responsables de salles de sport, y compris scolaires, pour offrir plus de possibilités horaires en faveur de la pratique sportive.*

*Le Collège sera extrêmement attentif à la transmission et au respect des valeurs du fair-play, et récompensera les clubs qui se distinguent positivement en la matière.*

*Enfin, nous continuerons à accueillir sur notre territoire des manifestations sportives de haut niveau, qui permettent aux Liégeoises et aux Liégeois de se retrouver et de partager une passion commune. »*

**Belle déclaration d'intention !**

## 2. Que s'est-il réellement passé pour le sport depuis lors ?

- a) La **poursuite des investissements dans les infrastructures**. L'achat du terrain et le lancement du dossier de la rue de la Tonne pour le FC Liégeois, la réalisation de quelques terrains synthétiques de foot,... On attend toujours la piscine alors que la gestion de la piscine d'Outremeuse est un vaudeville sans fin....
  
- b) La poursuite, au nom du protocole, de **la subvention directe** au Standard de Liège (125.000 €) et au BC Fléron / Liège (90.000 €) et, dans une moindre mesure (10.000 €) au FC Liège.
  
- c) Le respect des engagements **pour la patinoire**.
  
- d) Et la **création de l'asbl « Liège-Sports »** confiée à la Présidence de Michel Faway, reprenant l'ancienne asbl PromoSports.
  - i. Elle a obtenu ses bureaux rue des Mineurs en juin 2014, d'abord sans dotation financière (puis 128.092 € depuis janvier 2014) , **toujours sans téléphone et sans personnel transféré** (du moins sans décision communale pour les trois agents qui y seront affectés). Et sans voiture, Liège-Sports dépendant du ...CPAS (et plus précisément de l'asbl Coup d'Envoi, dont le travail est heureusement excellent).
  
  - ii. L'asbl Liège-Sports a hérité de **l'organisation de la remise des Mérites sportifs**. La première édition avait été organisée au chausse-pied et l'on avait annoncé une meilleure mise en valeur de l'édition 2014 qui se déroulait, il est vrai, avant les élections communales (en avril). La cérémonie a été exactement la même qu'en 2013 : indigne d'une Métropole.
  
  - iii. L'asbl a aussi hérité des placards de l'asbl précédente. Et dans ceux-ci un cadavre de dimension : **un agent mis à disposition du club** depuis près de 14 ans et que la Ville vient de licencier.

Très simplement, le fonctionnaire a d'abord été engagé par le BC Liège qui facturait ses prestations à la Ville au travers de l'asbl PromoSports, devenue Liège-

Sport. Ainsi conçu en 2000, le système s'est inversé en 2005, l'agent étant payé par l'asbl communale qui refacturait au club. Cela a fonctionné jusqu'en avril 2013 sans aucune convention signée. Mais, depuis avril, 2013, le BC Liège ne paye plus. Malgré rappels, recommandés et courriers d'avocat, les factures de l'asbl PromoSports, qui continue à payer le secrétaire général. Montant total des factures impayées 2013 : 35.617 €.

En février 2014 (+9.089 €), le club de basket écrit qu'il payera le montant dû mais qu'il n'a plus besoin du secrétaire général et demande à l'asbl PromoSports, devenue Liège-Sports, de reprendre son agent. L'asbl décide de le licencier en juillet 2014. Vu son ancienneté, il a droit à 18 mois de préavis (81.801 €). Coût total pour l'asbl (dès lors que le BC Liège ne paye pas ce qui est dû) : 149.220,5 €. Apprenant que le secrétaire général était licencié, le club a demandé qu'il preste son licenciement ...au basket.

Le CA de l'asbl Liège-Sports mandate le président, Michel Faway, de négocier avec le bourgmestre que le préavis du secrétaire général soit compensé par le non paiement de la subvention du protocole (90.000 €) au club (sur base d'une convention existante celle-là mais non respectée). Il semble que le bourgmestre estime que l'asbl Liège-Sports doive « faire un geste »... Il eut été si simple de bloquer la subvention jusqu'au paiement des indemnités de l'agent. La subvention a été décidée au Conseil communal de juin. Bref, la dotation financière à l'asbl Liège-Sports sera quasi entièrement mangée par le licenciement de l'agent. (Avec une question inquiétante : existe-t-il d'autres agents communaux fantômes détachés dans des clubs liégeois ?)

- iv. Autre placard « sportif » : les centres sportifs communaux, héritages des anciennes communes : Grivegnée, Wandre et Angleur. Les locaux sont loués aux clubs sportifs mais les asbl de gestion sont exsangues. Mieux, à Angleur, le Conseil d'Administration a écrit au bourgmestre pour annoncer le licenciement du personnel et la dissolution, faute de financement. En cause : la subvention tardive et non indexée depuis des années et l'opacité de la prise en charge des frais

énergétiques qui est censée compenser. Les socialistes (JG Godeaux est le président de l'ACCSA Angleur) n'arrivent pas à faire bouger le bourgmestre.

- v. Bref, côté sport, à part des briques (ce qui relève de l'échevin des travaux), il ne se passe rien. Il faut dire que le cadastre des clubs sportifs, sans lequel toute politique est inimplémentable, est toujours dans les limbes. Le bourgmestre n'a pas envie de se voir imposer des conditions d'attribution des rares subsides communaux. **Le bourgmestre préfère le protocole au sport, le bling-bling à l'effort, l'aide aux clubs amis à l'équité distributive.** Des disparités de traitement entre les clubs, sont à déplorer. Mais même le bling-bling a des ratés : la conférence de presse du Standard qui doit conventionnellement se dérouler à l'Hôtel de Ville ? Des joueurs du Standard qui doivent être présents lors d'animations dans les quartiers ? Et les manifestations sportives de haut niveau ? A part Liège-Bastogne-Ans et le Meeting provincial d'athlétisme, il ne se passe rien.
- vi. **Quand on ne construit pas, on déconstruit.** Ainsi la voile à l'île Monsin. **La menace sur les activités** du Royal Yachting Club de la Meuse est réelle. L'espace qu'occupait l'Adeps et qui a vu être formés tant de jeunes navigateurs liégeois (dont Jonas Gerkens, qui vient de gagner la transat Sables-Les Acores, Sables d'Olonne), est **pressenti pour accueillir une entreprise de sports nautiques moteurs rendant toute pratique de la voile impossible.** Un atelier de réparation de bateaux à moteur juste à côté du club tuerait définitivement l'activité « sports nautiques doux » sur le bassin unique de l'île Monsin. Gilles Foret et Louis Maraite ont interpellé le bourgmestre et le Port autonome sur le sujet.
- vii. Enfin, Liège-Sports a travaillé sur un problème important, qui concerne tous les clubs, dans toutes les disciplines, installés sur le territoire de la Ville : **la violence,** après celle dans le sport professionnel, explose dans le sport amateur, laissant les dirigeants désemparés. Avec Manuel Comeron et le Fan Coaching, l'asbl Liège-Sports a développé une campagne de sensibilisation, négocié un accord de gratuité pour utiliser une exceptionnelle campagne d'une fondation d'intérêt

public néerlandaise et proposé des réponses concrètes aux questions des clubs. Le dossier est bloqué malgré les promesses fermes du bourgmestre.

### **3. Nos interrogations**

Quid du sport pour tous ?

Quid du sport santé ?

Quid de la coordination des joggings ?

### **4. En conclusion**

Avoir mis le sympathique Michel Faway comme échevin des sports faisant fonction, sans lui donner les moyens de mener une politique, est le plus gros leurre réalisé par Willy Demeyer depuis qu'il est bourgmestre. Michel Faway lui-même arrive à la conclusion que, comme c'est parti, il ne parviendra pas à mener une meilleure politique sportive que celle qu'avait oubliée l'ancien échevin des sports.

# 3. L'enseignement

---

## 1.Introduction

L'enseignement communal est le parent pauvre des débats au conseil communal. Il est très **difficile** depuis le début de la législature **d'avoir une discussion de fond** sur cet important volet de la politique communale.

En cette période de rentrée scolaire, il nous est apparu important de baliser le dossier. Nous réitérons notre **attachement à l'enseignement communal liégeois**. Nous pensons qu'un enseignement communal de qualité est le meilleur vecteur d'accès à l'égalité des chances.

Mais notre enseignement communal liégeois **est-il toujours au centre des préoccupations** du pouvoir communal ? Quelle vision celui-ci développe-t-il ? Chacun sait que la situation budgétaire est délicate et que des choix devront s'opérer. Dans quel sens vont les discussions au sein de la majorité PS-CDH ? Les partenaires ont-ils chacun la même motivation de conserver, développer, améliorer ce qui peut l'être dans notre enseignement communal ?

Nous souhaitons que la Ville conserve son enseignement communal, mais qu'elle le repense, le cas échéant, en cherchant **plus de synergies positives avec d'autres pouvoirs organisateurs**, pour pérenniser l'institution et l'élever vers plus de qualité.

Les interactions que nous prônons doivent s'articuler avec d'autres pouvoirs organisateurs.

- Pourquoi pas une meilleure collaboration avec la Province de Liège, qui dispose d'équipements de qualité, pour ce qui est du technique et du professionnel ?
- Pourquoi pas une meilleure synergie avec la fédération Wallonie Bruxelles pour ce qui est du général ? Nous pensons aussi qu'en termes d'infrastructures notamment, un décloisonnement entre les réseaux officiels et non officiels est indispensable.

Nous sommes surpris que l'on ait **dépensé 500 000€** pour faire la promotion de l'enseignement communal. Cette somme est énorme. Nous ne pouvons nous empêcher de

penser que la meilleure promotion, c'est la qualité. Dans cette hypothèse, le bouche à oreille fait le travail. Avec 500 000€, on peut déjà entamer une très bonne rénovation de bâtiments scolaires.

Notre préoccupation est aussi que les enfants suivent un cursus scolaire où ils intègrent les **valeurs du vivre ensemble**. Ces valeurs fondamentales, consacrées par notre Constitution et par nos engagements internationaux, ne peuvent se brader. L'égalité hommes-femmes n'est pas négociable. Nous marquons **notre inquiétude** par rapport à la soustraction larvée, insidieuse des enfants, de l'enseignement obligatoire pour suivre, à distance, un enseignement à domicile, ou ni la qualité, ni la conformité à nos valeurs constitutionnelles, ne sont suffisamment vérifiées.

Si ce phénomène peut paraître marginal aujourd'hui, il est cependant en expansion. Cela nous fait concevoir les plus grandes inquiétudes à « la qualité du vivre ensemble ». Nous ne pouvons accepter que la FWB et la Ville se renvoient la balle sur cette délicate question.

## 2. L'enseignement en chiffres

Dépenses ordinaires (de fonctionnement)	2012 (2ème CMB)	2013	Compte 2013	2014	CMB 2014
Dépenses générales d'enseignement	1.369.567	1.203.306	806.098,69	1.107.504	1.115.494
Enseignement primaire	4.925.412	5.353.244	4.392.768,19	5.025.519	4.796.519
Enseignement secondaire, artistique et technique	3.404.308	3.243.768	2.568.863,25	3.061.489	2.958.489
Enseignement supérieur	1.503.479	1.580.261	1.351.292,38	1.503.904	1.442.337
Enseignement pour handicapé	827.392	796.247	607.070,58	733.832	710.186
<b>TOTAL</b>	12.030.158	12.178.839	9.726.093,09	11.432.248	11.023.025

Dans le tableau ci-dessus, on constate que la différence entre 2012 et 2014 est de 1.007.133€, ce qui équivaut à une **baisse de 8,3 % en 2 ans.**

<b>Total des dépenses ENSEIGNEMENT</b>			
Rubrique	COMPTE 2013	BUDGET 2014	1 <sup>er</sup> CMB
Dépenses générales d'enseignement	18.681.976,24	18.676.668	18.643.453
Enseignement primaire	15.911.408,68	12.629.582	12.364.096
Enseignement secondaire	5.120.242,77	5.592.790	5.532.428
Enseignement supérieur	2.172.019,76	2.440.132	2.432.711
Enseignement pour handicapés	2.060.007,04	2.309.447	2.297.736
<b>TOTAL :</b>	<b>43.945.654,49</b>	<b>41.648.619</b>	<b>41.270.424</b>

**Voici quelques chiffres communiqués par l'échevin Pierre Stassart lors du Conseil communal du 25/02/2014 :**

- Les chiffres sont en hausse constante depuis 2009 : « Aux 8 % de progression globale enregistrés ces 5 dernières années, s'ajoute une augmentation de 2.1%, portant à cette date **la population totale des écoles de la Ville à 28.189 élèves et étudiants.** »



- La population liégeoise scolaire a augmenté **de 2,1% depuis l'année passée** =>

#### **28.189 élèves**

- Enseignement fondamental : **+ 181 élèves** (dont les Rivageois + 40 élèves)
- Enseignement secondaire : les chiffres sont stables avec quelques 9000 élèves (mais **+8%** pour l'école d'Hôtellerie et de tourisme)
- Promotion sociale : **+ 3,4 %**
- Enseignement supérieur : **+ 4 %** (plus de 1000 élèves au cours des 5 dernières années)
- Enseignement spécialisé : **+ 31 élèves**

⇒ Au travers de ce bilan, qui n'est, en définitive, qu'une énumération froide de chiffres cités pêle-mêle et en absence de commentaires qui permettent de les expliciter, il n'est **pas possible d'avoir une vision réelle de la santé de l'Enseignement Communal Liégeois** et, surtout, de la chance qu'il donne aux élèves et aux étudiants qui lui sont confiés.

### **3. Les infrastructures**

On les sait vieillissantes, énergivores, pas ou peu entretenues. Faute de rénovation en temps utile, le parc immobilier vieillit plus rapidement. Nos enfants ont droit à des infrastructures saines et accueillantes. Cet **état de délabrement** joue également sur le moral des enseignants.

Dans sa déclaration du 28 février 2014, l'Echevin Pierre Stassart a annoncé que la population des écoles avait augmenté de **2,1%** depuis l'année passée. Il devient donc indispensable d'accroître le nombre de places disponibles.

⇒ **Vu cette augmentation quel est le plan d'actions au niveau des bâtiments scolaires ?**

Il y a quelques mois, le ministre Nollet révélait la ventilation du budget qu'il consacrait afin de permettre à des établissements scolaires situés sur le territoire de notre ville de

s'agrandir ou de se moderniser, tous réseaux confondus. Sur les 25 millions d'euros qu'il affectait à ces opérations, l'enseignement public de la Ville de Liège apparaît comme le parent pauvre, ne bénéficiant que de **la prise en charge d'un seul dossier, celui de la construction d'une extension de l'École du Jardin Botanique** pour un montant d'un million d'euros.

Or, les exemples de bâtiments délabrés foisonnent, parfois dans un état criant comme le complexe Hazinelle, parfois habilement camouflés comme l'Athénée Léonie de Waha.

Dans le projet de Ville 2013-2014, nous retrouvons une série de propositions :

« Rénover, agrandir et construire des infrastructures scolaires en vue d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel enseignant et de faire face à l'augmentation démographique ».

« Cette programmation se matérialisera notamment par la réalisation des projets suivants :

- Construction d'une annexe à l'école du Botanique ;
- Extension de l'école Vieille Montagne : acquisition d'un bâtiment rue Mosselman et aménagements ;
- Extension de Rescolie : extension de la capacité de production des repas pour les crèches et écoles afin de pouvoir faire face à l'augmentation de la population scolaire ;
- Extension de l'école Place des Combattants / rue des Argilières à Jupille;
  - Extension de l'école de Rabosée à Wandre ;
  - Extension de l'école fondamentale à Jupille-Bruyères ;
- Ouverture d'une école maternelle à Coronmeuse (dans le cadre de l'aménagement du quartier) ;
  - Rénovation d'une école maternelle à Rocourt.

« Calendrier de mise en œuvre : 2013-2018 »

Nous relevons plusieurs constats :

- **Aucune information complémentaire** n'a été donnée depuis ce projet !
- **Où en est-on** dans le processus ? Qu'est-ce qui a été déjà mis en œuvre ?
- Quel est le **calendrier** plus précis pour chaque étape ?

- **L'absence d'informations précises** quant à l'évolution de ces projets, nous incline à penser qu'il s'agit à nouveau d'un trompe l'œil, d'un miroir aux alouettes, auxquels le Collège nous a souvent habitués.
- Le MR s'étonne de l'absence d'un plan complémentaire destiné au **rafraichissement des bâtiments existants** alors qu'il s'agit d'une urgence.

Nous avons, à maintes reprises, fait part de nos propositions :

- **Prévoir un programme pluriannuel** réaliste à moyen, voire à long terme, **de constructions de nouveaux bâtiments**. Il s'agira de **poursuivre la rénovation des bâtiments existants** et de veiller à remettre sur le marché en totalité ou partiellement ceux qui aujourd'hui sont inoccupés ;
- Favoriser la création de **bâtiments scolaires moins énergivores** car nous pensons que, pour l'instant, nos bâtiments scolaires gaspillent énormément d'énergie. Nous serions alors complètement cohérents avec l'éducation à l'environnement que nous voulons inculquer à nos élèves ;
- Développer, autour des écoles, des **plans de mobilité spécifiques** pour faciliter leur accès et leur dégagement aux heures de pointe ;
- **Evaluer la possibilité pour les filières techniques et professionnelles de participer à la rénovation des infrastructures** ;

#### 4. L'équipement des écoles

Nous soutenons toutes les initiatives afin que l'enseignement puisse **être en symbiose avec les évolutions technologiques contemporaines** de notre société et, pour ce faire, se doter des équipements de pointe.

Il s'agit, au plus tôt, de prévoir dans ces domaines des **formations pointues pour les enseignants** et l'acquisition des **équipements** ad hoc, notamment des tableaux numériques.

## 5. Les enseignants

Nous souhaitons que dans la formation suivie par les futurs enseignants à l'école normale, **les fondamentaux**, comme l'orthographe et les mathématiques, soient maîtrisés.

Le ministre de l'enseignement supérieur a présenté le 22 janvier 2013 une note sur la réforme de la formation initiale des enseignants. Cette note prévoyait l'allongement de la formation des instituteurs et des régents de 3 à 5 ans. La déclaration de politique communautaire prévoit à terme une formation de 5 ans. Mais sous cette législature, elle sera de 4 ans en renforçant les stages au cours de la dernière année. Le MR, pour sa part, propose de **consolider le cycle de trois ans par l'apport d'une 4<sup>ème</sup> année**, privilégiant l'insertion professionnelle sous la forme d'un stage rémunéré, encadré par un maître de stage.

Nous désirons que les nouveaux enseignants soient encadrés et accueillis lors de leurs premiers pas dans l'école. Il s'agirait de mettre en place un **système de tutorat**. Les nouvelles recrues seraient alors soutenues et encouragées par des collègues expérimentés, tant au niveau des matières à enseigner que de la gestion des groupes.

Enfin, **encourager la participation ciblée des enseignants à la vie de l'école**, permettra de favoriser un sentiment d'appartenance fort.

## 6. Les directions

L'école communale se veut ouverte à tous les enfants et à tous les étudiants quels que soient leur origine sociale et leur choix philosophique.

Est-il normal, lorsqu'il s'agit de désigner les directions, que celles-ci se fassent exclusivement à la carte et non pas à la compétence ? Alors que des directions deviennent disponibles, Waha, l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, la Coiffure, L'Icadi, le problème est crucial, n'en déplaise à l'Echevin.

## 7. L'enseignement primaire – fondamental

Le primaire a toujours constitué le fleuron de l'Enseignement Communal Liégeois. Pour le reste, il doit évoluer.

Ces dernières années, il est devenu bicéphale :

- D'une part, il existe les écoles immersives (Anglais, Néerlandais, Allemand) et de type Freinet, élitistes par essence sélective à l'entrée.
- D'autre part, il existe une majorité d'établissements fréquentés surtout par des enfants issus de milieux sociaux fragilisés ou de l'immigration récente qui, face aux obstacles d'apprentissage qu'ils rencontrent, ne peuvent que rarement compter sur leur entourage pour les aider dans leur scolarité. Cette situation se traduit, chez bon nombre d'entre eux, par des difficultés de compréhension à la lecture et, surtout, de fixation des acquis à long terme. Trop d'enfants, à la sortie du premier cycle, savent certes déchiffrer. Mais qui peut prétendre qu'ils comprennent le sens des mots et des phrases qui défilent devant leurs yeux ? Quant à l'orthographe, à la conjugaison et aux mathématiques sous toutes ses formes, ce sont des matières que l'on ne traite pas au fond dans les programmes, pénalisant le raisonnement et l'exercice de la mémoire, au profit d'une culture élémentaire. Face à ce constat, nous nous interrogeons : Que fait la Ville ?

Il nous semble impératif de revenir aux fondamentaux. Les enfants doivent savoir LIRE et COMPRENDRE. **Le français** ( pour la grammaire) et **les mathématiques** ( pour apprendre aux enfants à résonner et à avoir un esprit de synthèse) restent des matières incontournables.

Voici nos propositions :

- **La maîtrise des fondamentaux**, c'est-à-dire : apprendre à lire, à écrire et à compter, **doit redevenir la priorité incontournable ;**
- **De faire de l'immersion une des priorités ;**
- Nonobstant les difficultés, de tenter de **répondre positivement à toutes les demandes**, que ce soit en anglais en néerlandais ou en allemand ;
- Afin de donner encore plus de sens aux cursus en immersion, de favoriser, à l'instar des classes vertes ou des classes de neige, des **séjours en langue en partenariat avec des classes de l'enseignement communal d'une ville néerlandophone, allemande, voire anglaise ;**
- A la sortie du cycle primaire, les élèves ou leurs parents qui le souhaitent, doivent systématiquement **trouver dans le secondaire la même formation** en immersion afin de conserver et de consolider leurs acquis. Il faut promouvoir des synergies entre écoles primaires et secondaires pour permettre à l'élève **de poursuivre sa formation linguistique** près de chez lui ;
- **La remédiation immédiate** : il est nécessaire d'intervenir immédiatement, avant que l'échec ne s'installe et fasse perdre confiance à l'élève. Comment ?
  - En généralisant la remédiation immédiate et individualisée dans les apprentissages de base.
  - En permettant d'ajouter dans l'horaire des élèves qui en ont besoin 1h par semaine de méthode de travail ou de remédiation.

## 8. Enseignement secondaire

### a) Le secondaire général

Liège se caractérise par l'existence de **deux implantations**, l'Athénée Waha et l'Athénée Maurice Destenay. La première connaît un succès grandissant grâce à la mise en place d'un système éducatif, osons le dire, « dans l'air du temps », l'autre souffre d'une réputation sulfureuse et a dû, pour subsister, fusionner avec l'ECCAC. Le bilan n'est toujours pas bon aujourd'hui malgré cette fusion.

Le MR attend que la Ville de Liège s'interroge rapidement et sans tabou sur **les causes de l'échec de l'Athénée Maurice Destenay** et fixe aux inspecteurs la recherche de solutions comme une des priorités de leur fonction.

La déclaration de politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit **l'allongement du tronc commun** jusqu'à la troisième année au moins. **Nous sommes contre**. Cet allongement est absurde. Il maintient dans l'enseignement général des jeunes qui pourraient prendre leur envol dans le technique et professionnel.

### b) Le technique et le professionnel

Nous devons **promouvoir l'intelligence de la main**. Pourquoi les jeunes ne s'intéressent-ils pas à ces filières ?

Nous pensons que nous avons besoin de techniciens, or ces filières porteuses restent, souvent hélas, des choix de relégations. Nous devons attirer des étudiants vers ces filières. A l'école Léon Mignon, il y a beaucoup d'élèves qui viennent des pays limitrophes à la Belgique. Or ces étudiants repartent une fois leur diplôme obtenu. Ce grand nombre n'a-t-il pas des conséquences sur la qualité de l'enseignement ? Le contingentement, dans le respect du droit européen, est-il envisagé ?

Quelles mesures la Ville compte-t-elle prendre pour redorer le blason de ces filières ?

Nous proposons :

- Que les écoles techniques et professionnelles **accentuent leurs partenariats avec le monde de l'entreprise** ; ce dernier doit d'ailleurs accueillir plus de stagiaires et participer à la formation continuée des enseignants ; Objectif : faciliter l'embauche à l'issue de la scolarité ;
- De **mettre en évidence certains établissements**, notamment l'École d'Hôtellerie et de Tourisme et l'ICET Léon Mignon et oser mettre en place des formations encore plus pointues que sont données actuellement ;
- Par une information permanente, de **casser l'idée**, bien ancrée chez beaucoup, **selon laquelle l'enseignement répondrait à une logique de valeurs en pyramide avec, à son sommet, l'enseignement général et, tout en bas, l'enseignement professionnel.**

### c) L'enseignement spécialisé

La **mission première** de l'enseignement spécialisé est de **rencontrer les besoins éducatifs** spécifiques des élèves en difficulté et de viser à leur épanouissement personnel et leur intégration sociale et/ou professionnelle. Actuellement, **l'offre de places est insuffisante** pour répondre aux besoins. Cette situation se traduit par des classes qui, sont trop souvent hétérogènes, comprenant des élèves qui souffrent de pathologies à des degrés divers. En vue d'y remédier, nous suggérons d'agir dans trois domaines :

- Rééquilibrer **l'offre de formation** dans l'enseignement spécialisé.
- L'offre n'étant pas suffisante. Les écoles peuvent être assez éloignées du domicile des parents. Il est donc indispensable d'améliorer la situation en matière de **transport scolaire**.
- Soutenir les **initiatives d'intégration** dans l'enseignement ordinaire.



## 8. La neutralité de l'enseignement

Au MR, **nous prôtons le « vivre ensemble »**, la diversité culturelle. Nous voulons faire de toutes les écoles un lieu d'apprentissage des différences et de lutte contre toutes formes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme ou de repli identitaire.

Nous proposons :

- D'organiser **un cours commun** de philosophie et d'histoire comparée des religions dans le troisième degré de l'enseignement secondaire.
- Dans le cadre de la problématique du port ostentatoire de signes convictionnels, il est nécessaire d'ériger **un cadre clair pour tous les règlements d'ordre intérieur**. On constate que les règlements sont disparates, d'une école à l'autre. Notons le cas de certaines écoles, qui interdisent le port du couvre-chef alors que d'autres non.

## 9. Conclusion

La Communauté Française et en son sein la Ville de Liège se trouvent à la croisée des chemins en matière d'enseignement.

Une publication parue ces derniers mois est particulièrement critique sur la manière dont l'enseignement a été géré ces dernières années et prône un retour aux valeurs, à la pédagogie, que les Libéraux ont toujours défendu.

On ose à nouveau y plaider pour un enseignement qui devrait servir d'ascenseur social et rendre, notamment, aux filières techniques et professionnelles toutes leurs lettres de noblesse.

L'enseignement obligatoire, tant au niveau du fondamental que du secondaire, doit également prétendre redevenir l'outil majeur afin de préparer l'intégration de chaque jeune dans sa vie d'adulte.

Loin des slogans vides comme « L'école de la réussite », nous plaidons pour un enseignement généreux et exigeant.